

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 08 L'an deux mille vingt trois
Présents : 08 Le 08 Juin à 19 heures
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en
en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christopher
LATAPY, Le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Juin 2023

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Mme Sophie BAEZ, Mme Julie BUTOULLE, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Guillaume JOLLES, M. Ludovic MARTIN

Mme Julie BOUTOULLE est élue secrétaire de séance

OBJET : 2023- 023 RODP ORANGE 2023

Selon le DECRET n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées par les articles L.45-1, L47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques, la commune de SAINT-LOUBERT peut demander le versement de redevances au réseau Orange pour l'année 2023.

Le calcul de la redevance se fait en fonction du mètre linéaire et d'un coefficient applicable chaque année :

			Mtt en €	coeff annuel	
2023	Arteres aériennes en KMS	2,665	40	1,56490	166.81834
	Artères en sous-sol en kms	0,45	30	1,56490	21.12615
TOTAL ANNEE					187.94 €
TOTAL GENERAL					187.94 €

Un titre devra être émis .

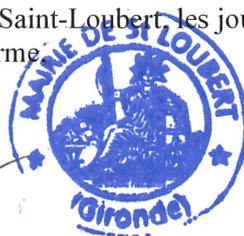
Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à faire la demande des redevances dues par le réseau Orange à la Commune de SAINT-LOUBERT et d'émettre le titre.

Vote :

- **Pour : 08/08**
- Contre : 00/08
- Abstention : 00/08

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Le Maire
M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance
Mme Julie BOUTOULLE